Office des personnes handicapées du Québec

Rapport annuel 1983-1984

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Office des personnes handicapées du Québec

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 4e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-09332-5
ISSN 0710-6785

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Office des personnes handicapées du Québec pour l'année 1983-1984.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre délégué aux Relations
avec les citoyens et citoyennes
et responsable de l'Office des personnes
handicapées du Québec,

Élie Fallu

Monsieur Élie Fallu
Ministre délégué aux Relations avec
les citoyens et citoyennes
et responsable de l'Office des personnes
handicapées du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Je vous soumets le rapport annuel de l'Office des personnes handicapées du Québec qui couvre l'année 1983-1984.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 23 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Laurette Champigny-Robillard

Message de la présidente

Cette cinquième année dans la vie intense d'un organisme gouvernemental encore jeune, qui n'avait atteint à la fin de l'exercice 1983-1984 ni son rythme de croisière, ni cette maturité qui s'installe quand une entreprise dispose de toutes les ressources dont elle a besoin, a néanmoins été fructueuse, nous a apporté des récompenses, et, aux personnes handicapées, une augmentation de services et de ressources.

De cette année 1983-1984 nous retenons surtout les faits saillants suivants: publication de la politique d'ensemble de prévention des déficiences et d'intégration sociale des personnes handicapées, *À part... égale*; mise en oeuvre des articles 63 et 64 du plan d'embauche; croissance de la demande de plans de services et augmentation du budget d'aide matérielle; développement d'outils de support et d'évaluation de nos programmes; étude en profondeur, remise en question de nos structures organisationnelles et demandes au Conseil du trésor pour augmenter les effectifs, restructurer et décentraliser l'OPHQ.

La politique d'ensemble nous a donné un cadre de pensée, a tracé la voie de l'avenir de l'OPHQ. À court terme, il faut améliorer l'efficacité et la rapidité de réponse de nos services. Tous les programmes de support à l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées étant supplétifs, nous devrons, à moyen terme, impliquer et outiller les fournisseurs de services aux « citoyens(ennes) ordinaires » afin qu'ils assument également et efficacement leurs responsabilités envers les personnes handicapées.

C'est en s'acquittant du mandat de favoriser la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, d'informer et de conseiller les personnes handicapées, de promouvoir leurs intérêts et de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, mandat que nous impose la loi, que l'OPHQ a également, au cours de cette année, proposé aux employeurs de présenter un plan d'embauche. C'est une approche qui permettra à environ 8 000 d'entre eux d'éliminer les barrières à l'emploi des personnes handicapées. La philosophie de ce programme s'est élaborée avec la participation de représentants des organismes de promotion de personnes handicapées, des milieux patronaux et syndicaux. Sa mise en oeuvre s'est signalée par une absence complète de notoriété. Est-ce la rançon du consensus? Souhaitons plutôt que ce soit une garantie de réussite.

À la lecture de ce rapport, vous constaterez également que le Conseil d'administration de l'OPHQ a donné de nombreux avis et à répondu à de nombreuses demandes de consultations, toujours en s'assurant de la participation des organismes de promotion.

Après cinq ans de travail, le Conseil d'administration de l'OPHQ, sa permanence et nos partenaires, constatons qu'un changement social s'installe petit à petit... Nous sommes alors tentés de nous en féliciter, mais il suffit de regarder le chemin qui reste à parcourir pour reprendre aussitôt le collier...

La présidente,

Laurette Champigny-Robillard

Table des matières

Chapitre 1
L'Office des personnes handicapées du Québec 11

1.1 Le Conseil d'administration 11
1.2 L'organigramme 13
1.3 Le budget 14
1.4 Le personnel 14
1.5 Le plan d'organisation administratif supérieur 14

Chapitre 2
La législation 15

2.1 L'accessibilité des édifices publics 15
2.2 La Commission des affaires sociales 15
2.3 Le stationnement des véhicules transportant des personnes handicapées 15
2.4 Le contrôle de la fertilité des personnes ayant une déficience intellectuelle 15
2.5 La Charte des droits et libertés de la personne 15
2.6 Les autres lois 15

Chapitre 3
Les personnes handicapées et le travail 17

3.1 Les centres de travail adapté 17
3.2 Les contrats d'intégration professionnelle 20
3.3 Le plan d'embauche 22

Chapitre 4
Les organismes de promotion 23

4.1 Les subventions 23
4.2 Les levées de fonds publics 24
4.3 La participation aux consultations 24

Chapitre 5
La coordination et la promotion en région 25

Chapitre 6
Les plans de services 27

6.1 Un outil de coordination des services 27
6.2 L'aide matérielle 27
6.3 Les demandes de plans de services 28

Chapitre 7
La recherche et la politique d'ensemble 31

7.1 La politique d'ensemble *À part... égale* 31
7.2 Le processus d'apparition du handicap 31
7.3 Les statistiques 32
7.4 Le plan de services 32
7.5 L'adaptation et la réadaptation 32
7.6 Les services éducatifs 32
7.7 Le travail 32
7.8 Le maintien dans le milieu 32
7.9 Les communications 32
7.10 La compensation des coûts reliés à la déficience et aux incapacités 33
7.11 La Décennie des personnes handicapées 33
7.12 Les conférences, colloques, etc. 33

Chapitre 8
Le Centre de documentation 35

8.1 Le service de choix et d'acquisitions 35
8.2 Le service de catalogage et d'analyse documentaire 35
8.3 Le service de référence 35
8.4 Le Thésaurus pour l'accès à l'information concernant les personnes handicapées 35
8.5 Le Comité d'accès aux services documentaires 35
8.6 L'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels 36
8.7 Les conseils professionnels 36
8.8 La formation professionnelle 36

Chapitre 9
L'information 37

9.1 Les relations publiques 37
9.2 L'édition 39
9.3 L'audiovisuel 39
9.4 Les services techniques 40
9.5 L'organisation du service 40

Chapitre 1
L'Office des personnes handicapées du Québec

1.1 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 1983-1984. Par ailleurs le Comité exécutif s'est réuni trois fois pendant la même période.

1.1.1 Membres nommés

Plusieurs changements ont eu lieu au cours de l'année 1983-1984 concernant la nomination des membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif. Quelques membres ont quitté leur poste et ont été remplacés peu après ou au cours de l'année suivante.

***Laurette Champigny-Robillard,** présidente de l'Office des personnes handicapées du Québec.

***Gaston J. Perreault,** Association du Québec pour les déficients mentaux, vice-président. Il a quitté le Conseil d'administration le 1er mars 1984 et son poste de vice-président n'a pas été comblé avant la fin de l'exercice dont ce rapport annuel fait état.

Pierre-Paul Bélanger, Regroupement des handicapés physiques et sensoriels de Valleyfield.

Jacques-Gilles Laberge, Centre de réadaptation Lucie-Bruneau.

Hélène Laurin, Association québécoise pour enfants avec problèmes auditifs.

Gisèle Leblond, Association des handicapés adultes de la Côte-Nord.

***Jean-Pierre Lukowicz,** Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais.

Roger Michaud, Les assoiffés de vivre, Regroupement des handicapés physiques.

Gaston Spooner, Promotion-Handicap, Sherbrooke.

Robert Bouchard remplace **Florian Ouellet,** le 19 octobre 1983, comme représentant des associations de salariés.

Pierre Duguay, Conseil du patronat du Québec, renouvellement de son mandat pour trois ans le 19 octobre 1983.

Paul Mercure, Association de la déficience mentale de Québec, remplace **Gaston J. Perreault** comme membre, le 14 mars 1984.

Richard Michaud, Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, remplace **Gilles Sanscartier**, le 14 mars 1984.

Serge Leblanc, Association de paralysie cérébrale du Québec, chapitre Saguenay–Lac-Saint-Jean, Chibougamau, remplace ***Lise Vallée** comme membre, le 14 mars 1984.

Simone Monfette-Beaubien quitte son poste en octobre 1983. Son poste est resté vacant jusqu'à la fin de l'exercice 1983-1984.

1.1.2 Membres d'office

Raymond Benoît, directeur général des Relations avec les municipalités, ministère des Affaires municipales du Québec.

Aldor Bordeleau, Direction de la planification, de la programmation et de l'évaluation, ministère des Communications du Québec.

Suzanne Drouin, sous-ministre adjointe, ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur du Québec.

Richard Dumas, directeur de l'Exploitation des immeubles, ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement du Québec.

Robert Lavoie, directeur de la Réadaptation, programme de services sociaux, ministère des Affaires sociales du Québec.

Clément Ménard, sous-ministre associé au Personnel, ministère de la Justice du Québec.

Jacques Ménard, directeur des Services terrestres, ministère des Transports du Québec.

Raymond J. Noreau, directeur du Bureau des services aux personnes handicapées, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec.

Réjean Parent, sous-ministre adjoint à la Recherche et à l'Administration, ministère du Travail du Québec.

Françoise Riendeau, agente de recherche, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec.

---

* Membres du Comité exécutif

André Rousseau, sous-ministre adjoint, responsable du secteur du préscolaire, primaire et secondaire, ministère de l'Éducation du Québec.

Ghislain Théberge, sous-ministre adjoint, responsable de la Direction générale des services aux entreprises, ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec.

1.1.3 Décisions

Voici quelques-unes des résolutions les plus importantes qui ressortent des réunions du Conseil d'administration de l'OPHQ.

- Mandat du Comité sur la réforme du code civil (avril 1983): poursuivre son analyse et procéder à la préparation d'un avis de l'OPHQ aux ministres concernés par ces projets de loi.
- Adoption du rapport du Comité sur le contrôle de la fertilité des personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Adoption du projet de mémoire au sujet de l'école québécoise, **Une école communautaire et responsable,** pour le transmettre aux ministres Laurin et Lazure en leur mentionnant que ce document est une réaction au *Livre blanc sur l'école québécoise* et que l'OPHQ se réserve le droit de réagir au projet de loi sur la réforme scolaire.
- Politique d'admissibilité au transport adapté (juin 1983): une lettre a été envoyée au ministre des Transports, le remerciant pour le travail réalisé en regard de la politique d'admissibilité au transport adapté et lui rappelant aussi la politique sur la réciprocité.
- Règlement sur les assurances et avantages sociaux (Charte des droits et libertés de la personne) projet de règlement du ministère de la Justice: recommander que tout ce qui a trait à des possibilités de discrimination à cause du handicap soit enlevé dans les règlements et bien indiquer qu'un handicap n'est pas une maladie, pas plus qu'un facteur de risque.
- Accès à l'égalité, projet de règlement du ministère de la Justice: communication officielle au ministre de la Justice et à la présidente de la Commission des droits de la personne afin de les informer de la satisfaction de l'OPHQ quant aux amendements à la Charte des droits qui prévoit des programmes d'accès à l'égalité dans l'emploi, l'éducation et la santé pour les personnes appartenant à des groupes victimes de discrimination.
- Modification aux règlements de centres de travail adapté (octobre 1983).
- Modification aux règlements d'aide matérielle.
- Le Code du bâtiment (janvier 1984): demande au ministre responsable de l'OPHQ, Denis Lazure, de s'assurer qu'il n'y aura pas régression par rapport au Code du bâtiment de 1976.
- Centres de travail adapté: amendements à la politique de subvention aux centres de travail adapté.

1.2 L'organigramme

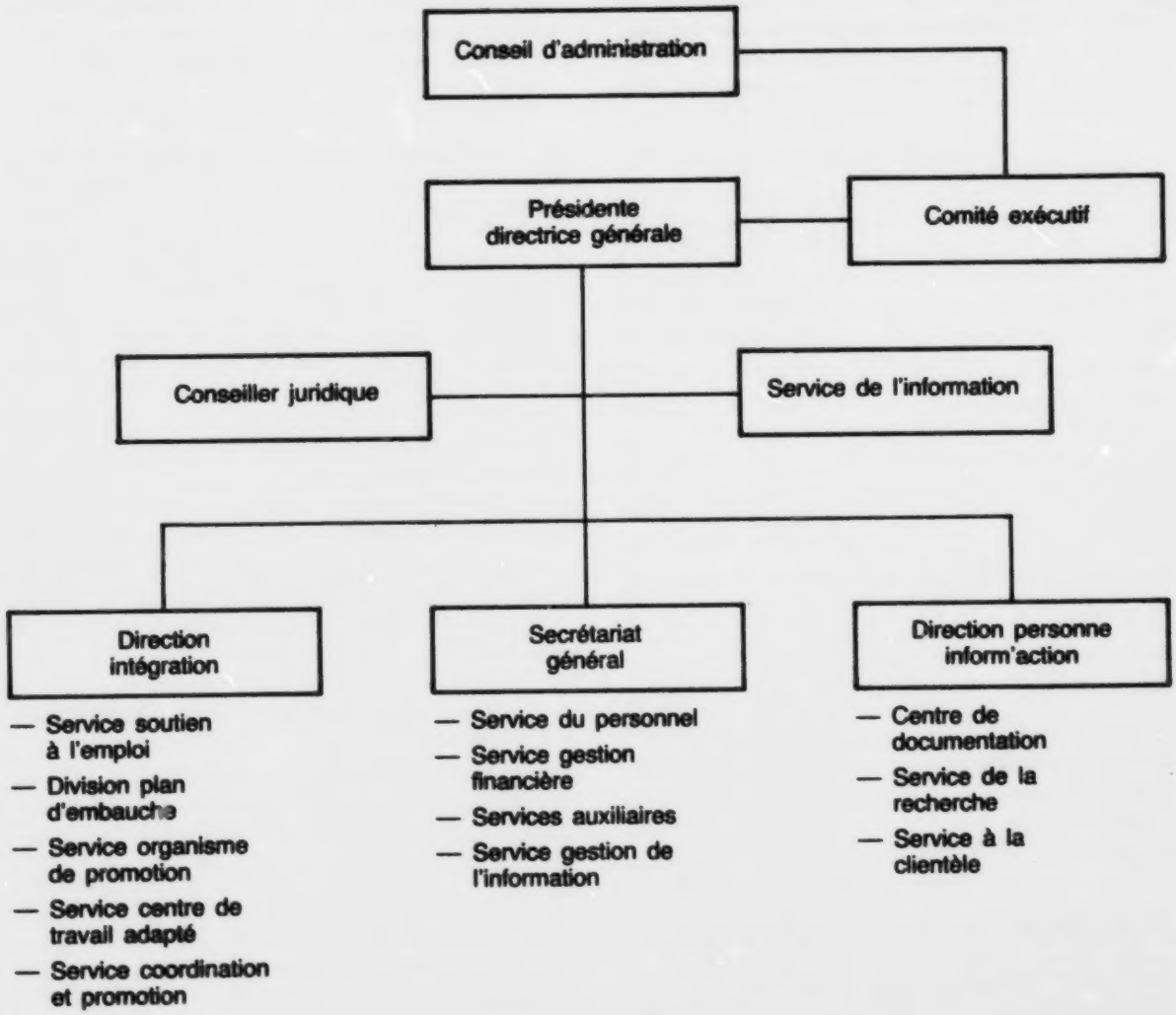

1.3 Le budget

L'accroissement des demandes de plans de services, des ajustements dans les budgets des centres de travail adapté et une demande importante des contrats d'intégration professionnelle sont les principales sources d'augmentations dans le budget 1983-1984. Ils justifient pour une bonne part, une augmentation de 18 % du budget sur l'an passé.

Voici la comparaison des budgets de 1982-1983 et 1983-1984.

Fonctionnement	1982-1983 $	1983-1984 $
Traitements	1 850 000	2 310 600
Autres rémunérations	243 000	326 500
Communications	220 000	453 500
Services professionnels	278 900	531 800
Entretien	1 500	5 500
Loyers	65 000	156 000
Fournitures	85 000	130 300
Autres dépenses	3 400	5 500
Prêt, placement, avance		2 000
Équipement	96 500	72 200
Subventions		
Aide matérielle	1 483 800	3 370 400
Organisme de promotion	1 600 000	1 518 500
Centres de travail adapté	15 626 800	15 650 200
Contrats d'intégration professionnelle	1 071 700	2 090 800
Total	**22 625 600**	**26 623 800**

Les sommes consacrées au fonctionnement totalisent donc respectivement 2 843 300 $ et 3 993 900 $. Celles qui sont redistribuées en subventions s'élèvent à 19 782 300 $ et 22 629 900 $.

1.4 Le personnel

En 1983-1984, l'OPHQ a continué d'apporter un effort particulier dans son plan de recrutement de permanents, d'occasionnels et d'étudiants.

L'OPHQ a dépassé les objectifs généraux de la politique d'égalité en emploi du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées avant que les obstacles posés par les règles dans la Fonction publique n'aient tous été levés. Les mêmes résultats peuvent être atteints par n'importe quel organisme de la Fonction publique, avec les mêmes règles administratives. C'est la volonté d'y arriver et non le mandat légal qui a commandé ces gestes administratifs.

1.4.1 Postes permanents

Les effectifs permanents autorisés de l'OPHQ totalisaient 85 postes dont 77 étaient comblés pendant l'année 1983-1984. La structure d'encadrement comprend 5 postes; 40 professionnels et 32 fonctionnaires complètent l'organisation.

1.4.2 Postes occasionnels

Les effectifs occasionnels autorisés de l'OPHQ totalisent 25 personnes/années dont 24 étaient comblés pendant l'année 1983-1984.

Il est à noter que, depuis plus de trois ans, parmi les occasionnels, 11 postes sont accordés à l'Office des personnes handicapées conformément à la politique d'égalité des chances en emploi pour les personnes handicapées dans la Fonction publique. Six de ces personnes sont toujours à l'OPHQ et quatre se sont qualifiées lors des concours de la Fonction publique. Une personne a trouvé un travail dans l'entreprise privée.

1.4.3 Étudiants

Les effectifs étudiants autorisés de l'OPHQ totalisaient 2,5 personnes/année, ce qui a permis d'engager 14 étudiants(tes) handicapés(ées) pour une période de huit semaines.

1.5 Le plan d'organisation administratif supérieur

À la suite de son accroissement rapide sur tous les plans, l'OPHQ a entrepris cette année des études en profondeur sur la réorganisation administrative.

À cet effet, différentes analyses ont requis des services extérieurs (incluant la participation très active de toutes les unités administratives).

Ceci permettra de mettre en place une nouvelle organisation au cours du prochain exercice.

À cet effet, des discussions sont en cours, depuis plusieurs mois déjà, avec le Conseil du trésor pour finaliser le nouveau Programme d'organisation administratif supérieur.

Chapitre 2
La législation

2.1 L'accessibilité des édifices publics

L'article 69 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées prévoit que tout propriétaire d'un immeuble public non assujetti au Code du bâtiment doit présenter au ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur un plan de développement visant à assurer l'accessibilité de son immeuble aux personnes handicapées.

En vigueur depuis 1980, cet article sera applicable seulement lorsqu'il y aura publication des règlements portant sur les groupes d'immeubles visés, sur les normes d'accessibilité, ainsi que sur certaines exemptions.

Le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur a soumis à l'Office des personnes handicapées du Québec un projet de règlement sur la question. L'OPHQ a donné un avis sur le projet de règlement et dès sa prépublication, il en informera les organismes et associations de personnes handicapées pour les inciter à réagir.

2.2 La Commission des affaires sociales

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, la Commission des affaires sociales entend les appels des personnes insatisfaites d'une décision de l'OPHQ relative à la communication d'un dossier, à une demande d'identification, à l'admissibilité à un plan de services, ou encore à l'octroi d'aide matérielle. En 1983-1984, onze appels ont fait l'objet d'une décision, en matière d'aide matérielle: la Commission des affaires sociales a confirmé la position de l'OPHQ dans six dossiers.

Lorsque l'OPHQ rend une décision concernant une demande d'aide matérielle, il informe chaque fois la personne handicapée de son droit d'aller en appel devant la Commission des affaires sociales et lui en fournit les coordonnées.

2.3 Le stationnement des véhicules transportant des personnes handicapées

Un projet d'amendement à la législation a été soumis à l'OPHQ par le ministère des Transports, afin de donner aux municipalités le pouvoir, entre autres, de réglementer sur les conditions d'obtention d'un permis de stationnement, d'interdire à toute personne de stationner dans un espace réservé si elle ne détient pas un permis, et de prévoir que les droits conférés par ce permis seront reconnus sur tout le territoire du Québec.

Ce projet d'amendement donnait suite au travail et aux recommandations du Comité du conseil de l'OPHQ sur ce sujet.

2.4 Le contrôle de la fertilité des personnes ayant une déficience intellectuelle

L'Office des personnes handicapées a formé en 1980 un Comité sur la stérilisation de la personne ayant une déficience intellectuelle. Ce comité a produit un rapport des différentes positions prises sur cette importante question. À la fin de l'année 1983, l'OPHQ a publié sa position; il suggère un mécanisme décisionnel qui comprendrait un comité formé de trois personnes, un comité de révision et un droit d'appel à la Commission des affaires sociales. À défaut d'avis d'un comité de révision, l'intervention ne pourrait avoir lieu sans l'autorisation d'un juge: l'OPHQ recommande qu'en tout temps le recours direct au tribunal puisse être possible. L'OPHQ souhaite que la législation, dans le cadre de la réforme du droit des personnes, soit précisée en ce sens.

2.5 La Charte des droits et libertés de la personne

À l'automne 1983, était sanctionnée la Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne. Cette loi vise, entre autres choses, à interdire la discrimination dans les avantages sociaux, sauf quant aux distinctions ou exclusions fondées sur des facteurs de détermination de risque ou des données actuarielles que le gouvernement établira par règlement. L'OPHQ a transmis ses commentaires sur le projet de règlement proposé, quant au facteur handicap.

2.6 Les autres lois

L'Office des personnes handicapées du Québec est intervenu pour que soient modifiées la Loi sur les décrets de convention collective, la Loi sur les normes du travail et la Loi sur l'impôt sur la vente en détail.

Chapitre 3
Les personnes handicapées et le travail

3.1 Les centres de travail adapté

Les centres de travail adapté (CTA), créés par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, sont des entreprises à but non lucratif qui emploient en majorité des personnes handicapées qui ne peuvent s'intégrer au marché régulier du travail. Ces centres doivent autofinancer leur production (matières premières et personnel d'encadrement); par contre l'OPHQ subventionne les salaires des personnes handicapées, afin de combler les déficits dus à la moindre productivité de ces travailleurs. L'OPHQ finance également les immobilisations et les équipements des CTA.

En 1983-1984, deux CTA se sont fusionnés. Ce sont le Centre de récupération Les Feuillus et le Centre de récupération de Beauce. Le Centre de récupération de Beauce a pris la responsabilité du nouveau CTA créé par cette fusion. Trente-sept CTA existaient, au 31 mars 1984 (la liste des CTA qui suit en compte 38 parce que la fusion de la corporation Les Feuillus avec le Centre de récupération de Beauce eut lieu au cours de l'année). Ils employaient 1 431 personnes handicapées comparativement à 1 373 en 1982-1983. Ils ont reçu 12 768 597 $ de subvention pour leur fonctionnement et 2 881 603 $ pour les locaux et l'équipement.

3.1.1 Situation financière

Au 31 mars 1984, 17 des 37 CTA (45,9 %) avaient un surplus dans leur état de revenus et dépenses, comparativement à 39,5 % au 31 mars 1983 et à 32 % au 31 mars 1982. On constate une amélioration constante de la situation; 7 CTA ont un déficit de 40 000 $ et plus, comparativement à 6 CTA l'année précédente. L'ensemble des CTA présente un surplus de 95 336 $. Ils présentaient un déficit de 58 288 $ au 31 mars 1983 et un déficit de 675 400 $ au 31 mars 1982. Dans l'ensemble, les CTA se portent donc mieux. Il faut noter, cependant, que si certains ont des surplus importants, d'autres ont des déficits aussi importants.

La valeur ajoutée moyenne, indice utilisé pour connaître la productivité des CTA, s'est constamment améliorée depuis quatre ans.

Valeur ajoutée moyenne des CTA:

— 31 mars 1981: 1,62 $
— 31 mars 1982: 2,88 $ (augmentation de 77,8 %)
— 31 mars 1983: 3,38 $ (augmentation de 17,4 %)
— 31 mars 1984: 4,15 $ (augmentation de 22,8 %)

Les ventes brutes réalisées par les CTA se sont chiffrées à 16 930 382 $, ce qui représente 47,2 % de leurs dépenses totales comparativement à 39,1 % en 1982-1983. Les ventes réalisées constituent 86 % des ventes budgétisées.

De façon générale, les CTA ont un fonds de roulement négatif. Ainsi 22 CTA avaient un ratio de fonds de roulement inférieur à 1. Néanmoins 19 CTA ont amélioré leur ratio de fonds de roulement par rapport à l'année précédente.

Le taux d'occupation dans les CTA en rapport avec le nombre d'emplois prévus dans les subventions, a atteint 98,9 % comparativement à 92,9 % l'année précédente. Le nombre de personnes handicapées subventionnées au 31 mars 1984 était de 1 431 soit 76 de plus que le nombre prévu au budget. Le nombre moyen pour l'année 1983-1984 s'établit à 1 340,7.

3.1.2 Admission

Pour être admise dans un centre de travail adapté, une personne handicapée doit avoir été acceptée par un comité d'admission formé paritairement d'une représentation du CTA et de l'OPHQ. L'OPHQ est généralement représenté par un conseiller en main-d'oeuvre du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, un représentant des personnes handicapées et, parfois, par un membre du personnel de l'OPHQ.

Un effort particulier a été fait pour implanter les outils et les procédures élaborés l'année précédente. Une conseillère en organisation du travail (ergonomie) a été engagée à la fin février 1984. Une de ses responsabilités consiste à suivre le fonctionnement des comités d'admission.

Conscient des liens peu développés entre les centres de réadaptation offrant un service d'apprentissage aux habitudes de travail et les CTA, le

ministre Denis Lazure en accord avec le ministre des Affaires sociales, a formé un comité de représentants du ministère des Affaires sociales, de l'OPHQ, de l'Association des centres d'accueil du Québec et de l'Association québécoise des entreprises adaptées. Le mandat du comité est d'analyser la situation et de faire des recommandations. Le comité est sous la responsabilité de l'OPHQ et terminera son mandat à l'été 1984.

3.1.3 Employés(ées) des CTA

Depuis le 1er avril 1983, afin d'améliorer la gestion des ressources humaines, une fiche individuelle pour chaque employé(e) handicapé(e) des CTA permet de recueillir des données sur leurs caractéristiques. Une étude nous en trace un portrait général au 31 mars 1984:

	1er avril 1984
Âge moyen:	32 ans
Hommes	76 %
Femmes	24 %
Scolarité absente ou primaire ou spéciale	57 %
Études secondaires	38 %
Aucune expérience de travail	53 %
Déficience intellectuelle	42 %
Déficience psychique ou émotionnelle	22 %
Déficience sensorielle	10 %
Déficience du squelette et de l'appareil de soutien	22 %
Déficiences multiples	23 %
Ces personnes avaient été référées:	
— par un centre d'accueil de réadaptation ou étaient stagiaires d'atelier protégé	20 %
— par un Centre d'emploi du Canada (programme Extension de main-d'oeuvre surtout)	13 %
— par un Centre Travail-Québec (Service externe de main-d'oeuvre surtout)	11 %
— par la Commission de la santé et de la sécurité du travail	8 %
— par les Centres de services sociaux et les Centres hospitaliers	14 %
N'avaient pas été référées (démarche individuelle)	17 %

3.1.4 Employés(ées) ayant quitté les CTA durant 1983-1984

486 employés handicapés ont quitté les CTA en 1983-1984 soit 36,2 % des 1 341 personnes employées en moyenne durant l'année. Les raisons des départs sont les suivantes:

Départs volontaires:	47 %
— motifs personnels	28 %
— autre emploi	16 %
— retour aux études	3 %
Congédiement ou licenciement:	56 %
— manque de productivité	14 %
— comportement	15 %
— changement de production	2 %
— manque de travail	25 %

N.B.: Le total dépasse 100 %, car un employé peut avoir plus d'une raison de départ. Le taux de roulement est donc très élevé, mais il faut noter que 77 employés se sont intégrés au marché régulier du travail et que 14 sont retournés aux études.

Personnes handicapées employées par les CTA

Région	Nom du CTA	Accréditation	Personnes handicapées employées
01	Centrap (MITIS)	79-12-10	55
01	Industrie Modulaire La Vallé	81-01-05	20
01	Atelier L. Desrosiers	82-08-30	24
02	Chaîne travail adapté	80-10-01	41
02	S.D.C. Saint-Félicien (Société de développement communautaire)	83-02-25	13
03	Atelier T.A.Q. (Travail adapté Québec)	80-02-04	38
03	Centre de travail Charlevoix	80-04-01	63
03	Ateliers R-l0	80-09-01	50
03	Atelier Martin-Pêcheur	80-10-01	34
03	Atelier Hichaud	81-01-05	25
03	A.R.I.B. (Atelier de réadaptation au travail de Beauce)	79-10-15	60
03	Société V.I.A.	80-04-01	40
03	Centre Récupération de Beauce	80-08-01	30
03	Les Entreprises Tuméré	81-01-05	30
03	C.S.T.B. (Centre de sous-traitance de Beauce)	82-08-30	26
04	Ateliers des Vieilles Forges	79-10-15	49
04	Récupération Maskinongé	82-08-30	30
04	Récupération Centre du Québec	82-09-07	17
05	Atelier Poly-Teck	79-11-15	50
06	Pir-Vir	79-10-15	60
06	CAPEQ	79-10-15	58
06	Centre Juif	79-12-01	60
06	Le Transit	80-02-04	65
06	Placement Potentiel	80-08-01	31
06	Ateliers L'Essor	80-08-01	16
06	Centre travail Laval	81-01-05	55
06	Le Sextant	82-04-01	25
06	Récupération Marronniers	82-11-01	20
06	Entreprise Polybar	82-12-01	17
06	Les Ateliers du Godendard	79-12-10	40
06	Ferme Marronniers	80-10-01	6
06	Récupération Les Feuillus	82-08-30	9
06	A.F.F.I. (Atelier flèche de fer inc.)	79-11-15	120
07	LARO	79-12-01	60
08	Temabex	80-04-01	52
08	Richdor	82-10-04	20
09	Armureries Côte-Nord	80-10-01	3
09	Atelier populaire Sept-Îles	82-09-07	19
			1 431

3.1.5 Subventions versées aux CTA en 1983-1984

	Montant $
Fonctionnement	
Salaires et avantages sociaux	12 555 238
Autres frais	213 359
Total	**12 768 597**
Immobilisations	
Loyers	812 512
Équipements	964 832
Capital	177 500
Remise d'emprunt	926 759
Total	**2 881 603**
Grand total	**15 650 200**

3.1.6 Politique de subvention

Le 1er mars 1984, le Conseil d'administration de l'OPHQ a voté des amendements à la politique de subvention, inchangée depuis 1979, en y ajoutant une politique de réaffectation des surplus que pourrait avoir un CTA. L'OPHQ a d'abord établi qu'un CTA doit avoir un fonds de réserve représentant au minimum six mois de frais fixes et au maximum douze mois. Un pourcentage du montant de capital propre accumulé, supérieur au fonds de réserve, fera l'objet d'une entente entre le CTA et l'OPHQ sur sa réaffectation. Ce pourcentage est établi selon le pourcentage des subventions gouvernementales accordées au CTA par rapport au total de ses dépenses.

Les principales possibilités de réaffectation sont les suivantes:

— embauche de personnes handicapées plus limitées et moins productives;

— embauche d'un nombre plus élevé d'employés(ées) handicapés(ées) sans subvention supplémentaire de l'OPHQ;

— remboursement en tout ou en partie d'un emprunt déjà subventionné par l'OPHQ;

— investissement dans une expansion du CTA visant à mieux établir l'entreprise;

— diminution des subventions habituelles de l'OPHQ.

3.2 Les contrats d'intégration professionnelle

3.2.1 Contrats en 1983-1984

Le contrat d'intégration professionnelle, signé entre un employeur, l'OPHQ et une personne handicapée, vise à favoriser l'intégration au travail de cette personne. Une subvention dédommage l'employeur pour le manque à gagner du travail de la personne handicapée durant une période déterminée de formation et d'intégration, ou pour l'aménagement, l'adaptation ou l'accessibilité d'un poste de travail.

Les contrats sont généralement négociés entre l'employeur et la personne handicapée par des conseillers en main-d'oeuvre répartis sur presque tout le territoire du Québec. Ces conseillers sont à l'emploi de Services externes de main-d'oeuvre (SEMO), de programmes Extension de main-d'oeuvre, de centres Travail-Québec, de commissions scolaires, de centres d'accueil de réadaptation. L'OPHQ négocie directement les contrats lorsqu'il s'agit de projets de création d'entreprise ou lorsqu'il n'y a pas de conseiller disponible.

Le budget de 2 090 800 $ autorisé a permis la signature de 593 contrats au cours de 1983-1984. L'engagement financier réel fut de 2 090 610 $ dont 622 315 $ pour les contrats signés en 1982-1983 et se terminant au cours de l'année financière suivante. Une somme de 349 989,38 $ empiète sur le budget de 1984-1985.

La subvention moyenne par contrat a été de 3 525 $ en 1983-1984 et la subvention moyenne par personne, de 4 319 $.

3.2.2 Bilan du contrat d'intégration professionnelle (CIP)

Depuis le début du programme, en novembre 1980, 1 520 contrats ont été signés avec 1 252 personnes handicapées différentes et 566 employeurs différents dont 75 % ont des entreprises de moins de 50 salariés. Quelque 268 contrats ont été renouvelés.

De l'ensemble des contrats signés, 36 % concernaient des personnes avec une déficience physique, 28 % avec une déficience intellectuelle, 23 % avec une déficience psychiatrique, 13 % avec une déficience sensorielle. Les trois-quarts (73 %) des personnes impliquées avaient moins de 36 ans et l'âge moyen était de 30 ans.

Si la scolarité moyenne était de dix années, 27 % n'avaient aucune scolarité ou une scolarité élémentaire et spéciale et 23 % n'avaient jamais travaillé avant le CIP.

Les emplois occupés par l'entremise du CIP sont: des emplois de manutention générale (26 %), des emplois spécialisés dans les services (31 %), dans le travail administratif (16 %), dans la fabrication, le montage et la réparation (8 %). Près de la moitié des entreprises sont principalement dans le secteur des services.

Le tableau qui suit indique la répartition par région des 1 252 personnes handicapées qui ont bénéficié du programme depuis son existence, ainsi que le rapport avec la population de chacune de ces régions.

Répartition régionale des contrats d'intégration professionnelle

Région	01	02	03	04	05	06A	06B	06C	07	08	09	10	Total
Nombre de contrats	35	113	289	54	29	558	46	85	1	24	18	0	1 252
Pourcentage du total des contrats	2,8	9	23,1	4,3	2,3	44,6	3,7	6,8	0,1	1,9	1,4	0	100 %
							*55,1						
Pourcentage de la population du Québec	3,6	4,6	16	6,8	3,6		*56,6		4,3	2,4	1,8	0,3	100 %

* Total des régions 6A, 6B, 6C

Subventions accordées dans le cadre des contrats d'intégration professionnelle

	1980-1982	1982-1983	1983-1984	Total
Subventions versées variation/année précédente	539 535,00 $	1 688 950,00 $ +213 %	2 090 610,77 $ +23,8 %	4 319 095,77 $
Nombre de contrats incluant les renouvellements variation	217	710 +227,1 %	593 −16,5 %	1 520
Subvention moyenne par contrat variation	2 486,34 $	2 378,80 $ −4,3 %	3 525,48 $ +48,2 %	2 842 $
Nombre de contrats excluant les renouvellements variation	145	623 +329,7 %	484 −22,3 %	1 252
Subvention moyenne par personne variation	3 720,93 $	2 711,00 $ −27,1 %	4 319,44 $ +59,3 %	3 450 $

3.2.3 Évaluation du contrat d'intégration professionnelle au 31 juillet 1983

L'évaluation présente est basée sur un échantillon de 249 personnes handicapées qui ont participé à un CIP pour obtenir un emploi permanent. Lors de l'évaluation, sur les 249 personnes, 68 n'étaient plus à l'emploi. Parmi les 181 personnes qui étaient alors, encore au travail, 101 travaillaient dans le cadre d'un CIP et 80 sans l'aide d'un CIP. Ainsi 72,7 % sont encore en emploi.

Sur les 148 clients qui n'ont plus de contrat, 80 (54 %) sont encore en emploi. Ainsi, nous pouvons considérer que 54 % est le taux de réussite réel de cet objectif d'intégration permanente à l'emploi.

Les raisons de cessation d'emploi des 68 autres personnes sont les suivantes:

— 32 % pour des facteurs reliés au marché du travail (baisse de production, mises à pied massives, fermeture d'usine, non-satisfaction du rendement;

— 47 % pour des facteurs personnels: motivation, problème de personnalité, potentiel d'apprentissage surestimé, conflit avec l'employeur;

— 15 % pour des facteurs reliés aux capacités fonctionnelles de la personne (degré de limitation fonctionnelle);

— 6 % parce que la subvention était terminée.

3.3 Le plan d'embauche

Le plan d'embauche est une mesure de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, obligeant les employeurs de 50 salariés et plus à présenter à l'OPHQ, au plus tard le 1er juillet 1984, un plan visant à assurer l'embauche de personnes handicapées.

Pour assurer l'analyse et le suivi de ces plans, la Division du plan d'embauche a été mise sur pied le 5 avril 1983, avec l'entrée en fonction de cinq professionnels à titre de conseillers au plan d'embauche et de sept personnes à titre de personnel de soutien . Au cours de l'année, le nombre de personnes travaillant au plan d'embauche est passé à 16, sept d'entre eux sont des professionnels chargés des relations avec notre clientèle: les employeurs de 50 salariés et plus.

C'est le 8 avril 1983 qu'a eu lieu le lancement des opérations du plan d'embauche, au colloque organisé par le Conseil du patronat du Québec et l'OPHQ. Le ministre délégué aux Relations avec les citoyens et citoyennes et responsable de l'OPHQ, Denis Lazure, et la présidente, Laurette Champigny-Robillard, ont expliqué aux 300 participants les modalités du plan d'embauche.

À l'automne, des séminaires-tests ont été organisés, principalement dans la région 01, afin de mettre la touche finale à la logistique et de familiariser les conseillers aux contacts avec les employeurs.

En septembre 1983, 11 650 formulaires ont été expédiés aux employeurs visés, selon la liste fournie par le Bureau du fichier central des entreprises à Québec.

Le 28 septembre 1983, selon notre liste, la totalité des employeurs visés par la loi ont reçu le formulaire et la documentation pertinente au plan d'embauche. Une lettre signée de la présidente de l'OPHQ accompagnait cet envoi, annonçant aux employeurs la tenue de séances d'information dans leurs régions au cours des mois suivants.

D'octobre 1983 à mars 1984, 184 rencontres d'information ont été organisées et 2 800 employeurs y ont assisté. Parallèlement aux séminaires, des négociations s'amorçaient avec des employeurs dans le but d'élaborer des plans d'embauche aux implications diverses.

La Division du plan d'embauche a établi des critères d'approbation et ils ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'OPHQ, le 12 avril 1984.

À plusieurs reprises au cours de l'année, les employeurs ont été rejoints par l'intermédiaire des journaux et des revues spécialisées pour leur rappeler de présenter leur plan d'embauche avant le 1er juillet 1984. Le milieu des affaires a manifesté son acceptation de la philosophie qui découle du plan d'embauche.

Chapitre 4
Les organismes de promotion

L'organisme de promotion est ainsi défini dans la loi : « Tout organisme constitué en vertu d'une loi du Québec qui s'occupe principalement de la défense des droits, de la promotion des intérêts et de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées ».

4.1 Les subventions

L'OPHQ accorde des subventions à des organismes de promotion en vue de stimuler leur contribution à la promotion des intérêts des personnes handicapées. Plus particulièrement, l'OPHQ encourage les activités suivantes :

— les regroupements de personnes handicapées, de parents de personnes handicapées, d'organismes de personnes handicapées ;

— l'information des personnes handicapées ;

— la formation des membres des organismes ;

— l'identification des besoins ;

— la sensibilisation et l'information du public ;

— les représentations au nom des personnes handicapées ;

— la promotion de services.

L'OPHQ reconnaît trois catégories d'organismes :

— l'organisme de base couvrant une ou plusieurs municipalités ;

— le regroupement régional d'organismes de base, regroupant au moins six organismes sur un territoire donné ;

— l'organisme national.

En 1983-1984, l'OPHQ a accordé des subventions à 210 organismes. Les subventions ont totalisé 1 518 500 $.

Organismes nationaux subventionnés

Aide aux obèses handicapés du Québec	29 000 $
Association canadienne de l'ataxie de Friedreich	10 000
Association canadienne pour la santé mentale	75 000
Association des laryngectomisés du Québec	35 001
Association des paraplégiques du Québec	25 000
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs	75 000
Association du Québec pour les déficients mentaux	75 000
Association générale des insuffisants rénaux	6 500
Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels	40 000
Centre québécois de la déficience auditive	32 000
Comité provincial des malades	18 000
Conseil canadien des aveugles	2 400
Excursions sans barrière	5 616
Fédération d'entraide aux nouveaux amputés	33 100
Groupe Auto-psy	27 701
Institut national canadien des aveugles	30 000
Ligue de l'épilepsie	40 000
Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec	30 195
Société québécoise pour enfants autistiques	60 000
Table de concertation des organismes provinciaux de concertation	28 007
Total	**677 520 $**

Répartition des subventions

	1982-1983		1983-1984	
	Nombre	Subvention	Nombre	Subvention
Organismes de base	186	26,6 %	176	26,8 %
Regroupements régionaux	14	24,2 %	16	27,5 %
Organismes nationaux	20	49,2 %	18	45,7 %

Répartition par région des subventions

Régions	Organismes de base $	Regroupements[1] $	Total $
Région 01	28 550	54 000	82 550
Région 02	37 665	50 000	87 665
Région 03	60 520	60 000	120 520
Région 04	37 098	20 000	57 098
Région 05	19 000	31 000	50 000
Région 06A	63 754	22 960	86 714
Région 06B	38 725	41 379	80 104
Région 06C	53 330	51 000	104 330
Région 07	17 800	30 001	47 801
Région 08	19 000	44 228	63 228
Région 09	21 999	3 400	25 399
Total	**397 441**	**407 968**	**805 409**

1 Incluant les projets spéciaux

16 organismes: 364 001 $

9 projets: 43 967 $

Total: 407 968 $

4.2 Les levées de fonds publics

Les subventions de l'OPHQ ne constituent qu'une faible proportion du budget de l'ensemble des organismes de promotion au Québec. Une étude réalisée par l'OPHQ et publiée en janvier 1983 le démontre clairement. D'autres ministères accordent aussi des subventions. Mais ce sont principalement les levées de fonds publics en faveur des personnes handicapées qui permettent de boucler les budgets des organismes de promotion.

Le principe d'un code d'éthique sur les levées de fonds publics en faveur des personnes handicapées étant accepté et son contenu déterminé, un comité a été chargé d'en finaliser la rédaction et d'élaborer des propositions de mécanismes permettant son application. Le rapport du comité a été remis au ministre Denis Lazure en décembre 1983.

Peu après, ce comité a fait part aux organismes de leur obligation de respecter les principes du code d'éthique pour l'obtention de subvention. Comme mécanisme d'application il a proposé la création d'une structure composée de représentants de l'OPHQ, de l'Office de la protection du consommateur, d'organismes de promotion, des donateurs adhérents et des clubs sociaux et de services.

4.3 La participation aux consultations

L'OPHQ cherche à associer les organismes de promotion à ses actions. Cette participation se fait dans un premier temps au sein du Conseil d'administration et des comités de travail. Pour d'autres actions plus ponctuelles, les organismes qui sont concernés sont consultés. Dans les régions, les agents de développement travaillent aussi avec les organismes de promotion.

Chapitre 5

La coordination et la promotion en région

Des agents de développement de l'OPHQ travaillent dans chacune des régions administratives du Québec. Leur objectif est de faciliter le changement en regroupant des équipes formées des principaux intervenants, dont les personnes handicapées et leurs organismes, pour répondre à des besoins bien identifiés. L'agent de développement est là pour provoquer le changement, le soutenir, l'accélérer ou le pondérer, s'assurer qu'il se fasse pour que les services existent, soient accessibles et de qualité. L'agent de développement cherche plus à supporter qu'à agir seul; il vise la prise en charge des personnes handicapées par elles-mêmes et par le milieu où elles habitent.

Les agents de développement ont travaillé sur plusieurs dossiers. En voici la liste et un résumé de leur problématique.

Transport adapté

Tous les agents ont collaboré à la mise en place des comités d'admissibilité au transport adapté dans toutes les municipalités desservies et ont assuré un support à leur fonctionnement. Des activités de promotion ont été réalisées pour organiser le transport dans des zones non desservies. La chef de service a participé au comité aviseur du ministère du Transport.

Santé mentale

Certains agents ont agi comme personne-ressource pour la création d'associations de personnes psychiatrisées et de parents et amis de malades mentaux. Une agente a représenté l'OPHQ à un comité provincial portant sur le travail et la santé mentale.

Maintien à domicile

Plusieurs agents ont donné priorité aux services de maintien à domicile, que ce soit en favorisant un inventaire des besoins, en aidant des groupes de promotion ou, plus particulièrement à Montréal, en mettant sur pied une banque de logements accessibles. Des agents ont aidé à l'implantation d'un comité régional d'admission aux services de maintien à domicile et ont fait la promotion de tels services auprès des CLSC.

Intégration scolaire

Un appui à des associations de parents a permis l'intégration scolaire d'enfants sévèrement handicapés. Une agente de développement a siégé au comité aviseur du comité conjoint du ministère des Affaires sociales et du ministère de l'Éducation.

Centres de travail adapté

La plupart des agents de développement représentent l'OPHQ sur des comités d'admission de centres de travail adapté. Les agents ont aussi apporté leur aide pour le fonctionnement de CTA existants et le développement de nouveaux CTA.

Hébergement

Des agents se sont impliqués dans le développement d'îlots résidentiels. D'autres ont participé à la gestion de programme de Supplément au loyer.

Services de main-d'oeuvre

Dans la plupart des régions, les agents ont aidé à la mise en place de services de main-d'oeuvre adaptés aux personnes handicapées et ont apporté une aide professionnelle pour leur fonctionnement.

Ergothérapie

Principalement dans les régions éloignées, des agents ont effectué des consultations et ont multiplié les efforts pour doter ces régions de ressources actuellement insuffisantes ou inexistantes.

Déficience auditive

La plupart des agents se sont préoccupés plus particulièrement de cette clientèle, pour obtenir la décentralisation de services de réadaptation, établir un service téléphonique adéquat dans les services gouvernementaux, organiser un service de main-d'oeuvre adapté et, en général, promouvoir l'adaptation des différents réseaux de service. Un agent de développement a participé à une mission en France et en a rapporté des informations pertinentes.

Adaptation-réadaptation

Les agents cherchent continuellement à doter chaque région de services d'adaptation-réadaptation valables. Une agente a entrepris une démarche particulière pour que les organismes de sa région participent davantage aux mécanismes permettant à des personnes handicapées de recevoir des services spécialisés hors région. Le dossier a été présenté au ministère des Affaires sociales qui envisage maintenant d'inclure dans sa politique de transport des malades, le transport pour fins de réadaptation. Toutes les régions éloignées en bénéficieraient.

Transport aérien

La chef de service a présenté, au nom de l'OPHQ, un mémoire sur ce sujet à la Commission canadienne de transport sur la réglementation des tarifs aériens exigés des « invalides ». Il y est plus particulièrement recommandé :

— d'utiliser le terme « personne handicapée » au lieu de celui « d'invalide » ;

— de permettre l'accès, pour toute personne handicapée, aux moyens de transport lui permettant un degré de mobilité et d'autonomie **équivalant** à celui dont dispose la population en général ;

— de permettre une accessibilité maximale des infrastructures et des équipements servant au transport aérien ;

— de sensibiliser et former le personnel aérien dans l'adaptation des services aériens ;

— de voir à ce que la CCT offre des moyens compensatoires aux transporteurs, pour leur permettre d'élargir leurs services aux personnes handicapées ;

— de voir à ce que la CCT fasse des pressions pour que les avions transporteurs de passagers soient, dès maintenant, construits en conformité avec l'accessibilité universelle, au même titre que le transport ferroviaire.

Table de concertation sur l'amélioration des services gouvernementaux aux citoyens et citoyennes

Presque tous les agents participent à ces tables régionales mises en place par le Secrétariat des relations avec les citoyens et citoyennes. Les agents y défendent les droits et intérêts des personnes handicapées.

Relations publiques

Les agents ont participé à plusieurs manifestations de relations publiques organisées à l'occasion des lancements du plan d'embauche, de *À part... égale* et du vidéogramme *La Grande Sortie*.

Commissions administratives des CRSSS

Presque tous les agents siègent sur les commissions administratives des CRSSS traitant des personnes handicapées.

Discrimination

Un agent de développement s'est impliqué fortement dans la défense des droits et intérêts de personnes handicapées discriminées dans leur désir de participer à une croisière en bateau.

Groupe de travail CSST-RAAQ-OPHQ

La chef de service a pris la responsabilité d'un groupe de travail chargé par un comité conjoint CSST-RAAQ-OPHQ d'analyser la situation et de faire des propositions en vue de l'harmonisation des services des trois organismes.

Soutien aux familles et stimulation précoce

Un support actif a été apporté à des parents en vue de rendre accessibles à leurs enfants, des services de stimulation précoce.

Organismes de promotion

Les agents ont suscité le développement d'organismes dans les régions non couvertes. Ils ont surtout apporté une aide technique et professionnelle aux regroupements régionaux d'organismes de base.

Chapitre 6
Les plans de services

6.1 Un outil de coordination des services

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées donne la possibilité aux personnes handicapées qui ne parviennent pas à trouver réponse à leurs besoins de demander à l'OPHQ l'aide pour préparer un plan de services individuel en vue de leur intégration à la société.

Le plan de services, tout en favorisant le maintien dans le milieu naturel, vise l'accès pour la personne handicapée à un maximum d'autonomie. Celle-ci participe activement et entièrement à l'élaboration et à la mise en oeuvre de ce programme d'intégration qui respecte son libre choix.

Le plan de services cherche à satisfaire les besoins essentiels à l'intégration des personnes handicapées et permet d'identifier les lacunes ou les carences des services. Il favorise la mise en place d'un réseau de services suffisants et adéquats, en assurant une plus grande complémentarité entre ces services et une meilleure coordination, tout en évitant un dédoublement avec les services existants.

Cette approche permet à la personne handicapée ainsi qu'au conseiller à l'intégration chargé de son dossier d'identifier ses besoins:

— de réadaptation médicale et fonctionnelle;

— d'intégration sociale (hébergement-logement, socialisation, transport);

— d'intégration scolaire;

— d'intégration professionnelle et de maintien au travail.

Les moyens utilisés varient selon la cause ou le type de déficience, l'âge, le milieu socio-économique, et surtout selon les traits caractéristiques de la personne.

Le conseiller à l'intégration identifie, à l'intérieur de l'organisme chargé de dispenser un service, l'intervenant qui veille à l'application du plan de services et à qui se réfèrent les personnes handicapées.

L'analyse des besoins exprimés par les personnes handicapées permet la recherche et l'identification des ressources existantes et des carences de services. L'OPHQ, après étude, fait des représentations auprès des ressources responsables pour qu'elles modifient leurs critères d'accessibilité aux services ou qu'elles assurent aux personnes handicapées les services dont elles ont besoin, d'une façon permanente.

6.2 L'aide matérielle

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées donne à l'OPHQ le pouvoir d'accorder de l'aide matérielle à une personne handicapée, en vue de permettre la réalisation de son plan de services. Cette aide matérielle est palliative et temporaire; elle supplée provisoirement à l'absence de services.

Les principes qui gouvernent son attribution sont les suivants:

— l'aide matérielle doit permettre la réalisation d'un ou des objectifs prévus au plan de services;

— ces programmes sont applicables lorsqu'aucune ressource ou programme ne peut dispenser les services ou l'aide requise pour réaliser le plan de services;

— les programmes d'aide matérielle ne constituent pas une rente ou un supplément de revenu à un programme existant;

— l'aide matérielle accordée à l'intérieur de ces programmes est un moyen parmi d'autres d'assurer la réalisation d'un ou des éléments du plan de services;

— l'admissibilité à un ou des programmes est conditionnelle à l'élaboration d'un plan de services;

— selon ses besoins et les objectifs fixés à l'intérieur du plan de services, la personne handicapée peut être admissible à un ou plusieurs programmes à la fois;

— l'aide matérielle est toujours accordée pour une période d'au plus six mois et peut être renouvelée après étude de l'évolution des besoins de la personne handicapée;

— l'aide matérielle n'est jamais accordée de façon universelle, mais en fonction de chaque cas particulier.

En 1983-1984, l'aide matérielle accordée a totalisé 3 370 400 $, soit une augmentation de 127 % par rapport à l'année précédente. De ce montant, 14,2 % a servi à des aménagements résidentiels, 14,1 % à des services professionnels, 52,2 % à des équipements spécialisés, 4,6 % à des adaptations de véhicules et 13,5 % à des frais de transport et de séjour.

6.3 Les demandes de plans de services

Au 31 mars 1984, le Service à la clientèle avait enregistré un total de 7 812 demandes d'aide à la préparation de plans de services, dont 3 108 nouvelles demandes faites en 1983-1984, soit une augmentation de 140 % par rapport à l'année précédente.

Au total, 2 079 dossiers sont fermés, leurs objectifs ayant été atteints. L'étude de 829 dossiers a été complétée et ces dossiers sont maintenant en suivi.

On remarque que 74 % de la clientèle a été référée par des organismes et des services publics, comme l'année précédente.

Les demandes exprimaient surtout des besoins d'hébergement, d'accessibilité ou d'adaptation de domicile (22,8 %), de transport (11 %), d'équipement spécialisé pour l'adaptation ou la réadaptation (22 %) et d'aides financières diverses (37 %).

L'année 1983-1984 a été caractérisée par une augmentation importante des demandes de plans de services provenant des personnes ayant une déficience auditive profonde nécessitant des équipements comme l'ATME (appareil de télécommunication pour personnes malentendantes), les contrôles de l'environnement et le décodeur pour la télévision. Les demandes venant de personnes avec une déficience sensorielle ont ainsi augmenté de 358 à 1 609, tandis que les demandes sont demeurées plus stables dans les autres catégories de déficiences.

Nombre de demandes de plans de services en 1982-1983 et en 1983-1984

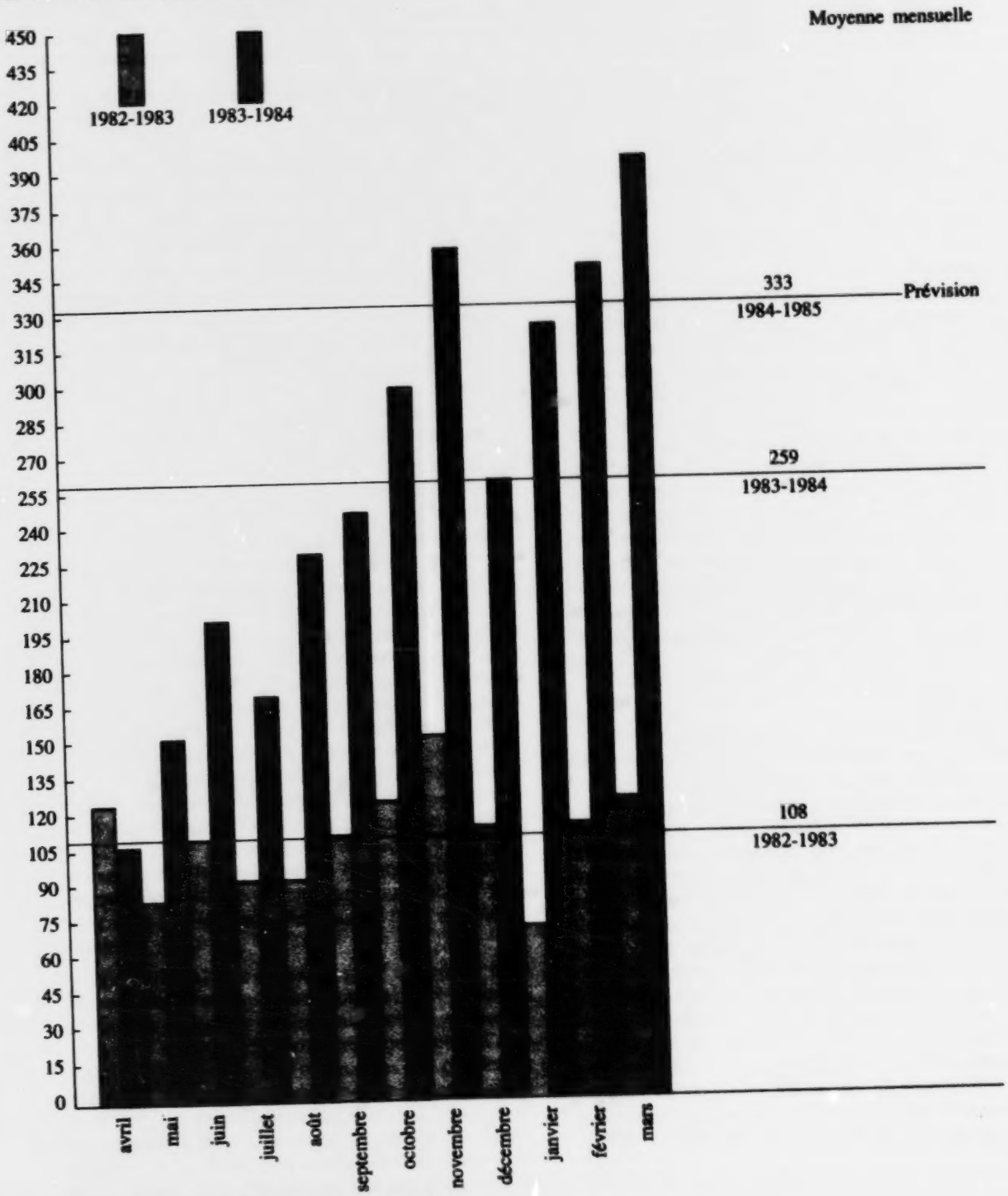

Nombre total des demandes en 1982-1983: 1 294
Nombre total des demandes en 1983-1984: 3 108
Augmentation: **1 814** (140 %)

Chapitre 7
La recherche et la politique d'ensemble

7.1 La politique d'ensemble *À part... égale*

Après avoir consacré la majeure partie de ses énergies en 1982-1983 à la préparation de *À part... égale*, l'action du Service de la recherche a surtout été consacrée aux suites à donner à la rédaction de cette politique d'ensemble. En plus de s'intéresser, en collaboration avec le Service de l'information, au suivi immédiat du document, à sa publication, à sa diffusion et à sa traduction, le service a déjà entrepris des échanges avec ses partenaires pour la mise en oeuvre des propositions qu'il contient.

Un mémoire a été préparé et des discussions ont eu lieu avec le Conseil du trésor pour obtenir l'appui du Conseil des ministres pour la publication du document et l'organisation d'un événement prévu pour 1984-1985. Cet événement doit prendre la forme d'une conférence à laquelle seront invités à participer, en plus des organismes de promotion, tous les décideurs québécois, qui viendront exposer comment ils entendent réaliser les recommandations qui leur sont adressées dans *À part... égale*. L'organisation de cet événement, qui s'ajoute à la décision du Conseil des ministres de publier la politique d'ensemble, constitue une première opération d'envergure qu'entreprend l'Office des personnes handicapées pour assurer des suites aux recommandations de *À part... égale*. Dans cette optique, un système de suivi a été mis au point de façon à toujours pouvoir connaître rapidement l'état de réalisation de chacune des 240 recommandations et d'établir l'intervention à poser pour continuer de faire avancer le dossier.

Par ailleurs, une réflexion a été entreprise pour élaborer des stratégies pour rejoindre, avec *À part... égale*, les différents publics auxquels il s'adresse. Un projet de recherche pour créer des outils d'animation à l'intention des organismes de promotion des droits et des intérêts des personnes handicapées a été préparé en collaboration avec le Département de génagogie de l'Université du Québec à Trois-Rivières et sa réalisation doit s'échelonner sur plusieurs mois. Des discussions ont eu lieu avec la Télé-Université pour intégrer le modèle proposé par *À part... égale* à un cours à l'intention des intervenants auprès des personnes handicapées. En collaboration avec le Service de l'information, des articles ont été publiés sur le contenu de la politique d'ensemble dont un dans le numéro de mars-avril 1984 de la revue *Administration hospitalière et sociale*. Afin de faire connaître le contenu de la politique et de former les intervenants des présentations ont été faites: à la Conférence des CRSSS, à l'Association des centres d'accueil du Québec, au Regroupement des centres de réadaptation fonctionnelle, au Centre de réadaptation Lethbridge, aux différentes directions générales du ministère de l'Éducation, au ministère des Affaires sociales, aux coordonnateurs régionaux du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et au Comité aviseur de la Fonction publique sur les personnes handicapées. Une présentation a aussi été faite dans le cadre de la Semaine de sensibilisation à la santé mentale, dans la région de Québec. Le service a participé, en tant que concepteur de projet, à l'élaboration d'un vidéogramme intitulé *La Grande Sortie* sur l'historique du mouvement des personnes handicapées, vidéogramme qui correspond au texte du chapitre 1 de *À part... égale*.

7.2 Le processus d'apparition du handicap

Un *Guide de la classification des déficiences et des incapacités* selon l'Organisation mondiale de la santé a été mis au point et une opérationnalisation de cette classification dans le contexte québécois a été proposée. Cette réflexion a également permis d'adapter les procédures du plan de services au Service à la clientèle de l'OPHQ. Un *Guide de classification des incapacités* selon l'OMS en relation avec les grilles de vie quotidienne des questionnaires de demande de plan de services a été conçu, de même qu'un *Guide de classification des besoins identifiés dans les plans de services compatibles avec l'organisation de la politique d'ensemble*. Des suggestions ont aussi été avancées pour modifier le questionnaire de vie quotidienne pour la demande de plan de services. Un projet de recherche a été réalisé pour appliquer et valider la classification de l'OMS en fonction de la clientèle du plan de services.

7.3 Les statistiques

Pour compléter cette connaissance de la situation des personnes handicapées, des données statistiques sur les personnes ayant des déficiences physiques ou mentales au Québec ont été publiées pour 1983 et 1984. Une fiche-synthèse des documents statistiques sur les personnes handicapées a été élaborée afin de systématiser la cueillette de données statistiques pour les fins de travail de l'OPHQ.

7.4 Le plan de services

Dans la perspective de la prise en charge du plan de services par le milieu, qui est un des objectifs importants de *À part... égale*, un travail a été réalisé pour préciser les étapes nécessaires pour atteindre ce but.

7.5 L'adaptation et la réadaptation

Un état de situation a été réalisé sur les programmes d'accès aux aides techniques de la Régie de l'assurance-maladie du Québec afin de dégager les actions qui s'imposent pour l'Office des personnes handicapées au cours des prochains mois. De plus, l'OPHQ participe aux travaux d'une table de concertation formée de représentants de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, du ministère des Affaires sociales et du Regroupement des centres de réadaptation pour personnes handicapées physiques, sur les programmes d'accès aux aides techniques.

Le Service de la recherche a également préparé un avis, approuvé par le Conseil d'administration de l'OPHQ, sur la proposition d'extension du programme des aides visuelles du ministère des Affaires sociales. Il a analysé et proposé des modifications au *Guide pour faciliter l'accès aux services pour les personnes ayant une déficience visuelle* préparé par la Corporation professionnelle des ophtalmologistes du Québec.

7.6 Les services éducatifs

Un mémoire a été préparé et approuvé par le Conseil d'administration de l'OPHQ de même qu'une présentation à la Commission parlementaire, pour proposer des modifications au projet de loi 40 sur l'enseignement primaire et secondaire public, pour qu'il inclut la dimension des services à offrir aux élèves handicapés(ées). De plus, une analyse des mémoires présentés par les organismes de promotion a été réalisée.

Différents travaux ont permis de faire avancer le dossier de la formation professionnelle des jeunes personnes handicapées. L'OPHQ a tenu une réunion de consultation sur le sujet avec des intervenants du milieu et a adressé des propositions au ministère de l'Éducation sur cette question. Ces démarches aboutiront au cours de l'année 1984 à la création d'un comité de travail.

Un mémoire a été adressé au Conseil des collèges dans le cadre de la consultation qu'il a menée sur *Le cégep de demain*; et un avis a été préparé sur le document du ministère de l'Éducation intitulé *Micro-informatique : proposition de développement*.

7.7 Le travail

Un soutien a été apporté à la Division du plan d'embauche dans la préparation des divers documents d'approbation et de réalisation des plans d'embauche, ainsi qu'au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu en regard de la mise en place d'un système de collecte de données sur les personnes handicapées enregistrées dans les centres Travail-Québec. Un avis a été rédigé sur le résultat d'une recherche de l'Université de Montréal portant sur la problématique syndicale de l'intégration au travail des personnes handicapées. Enfin, un document de travail a été rédigé dans le but d'orienter le processus d'évaluation des capacités de travail pour qu'il tienne compte de la situation particulière des personnes handicapées.

7.8 Le maintien dans le milieu

Un avis a été préparé sur le rapport d'étape du groupe de travail du ministère des Affaires sociales sur la révision de sa politique de maintien à domicile.

Par ailleurs, pour faire suite à un engagement pris par le ministre responsable de l'OPHQ, Denis Lazure, à la Conférence socio-économique de décembre 1981, un projet d'étude sur la qualité de vie dans les milieux d'accueil a été préparé. Un protocole a été proposé pour des visites sur les conditions de vie dans les milieux d'accueil.

Deux avis ont été rédigés sur des versions différentes de la politique de l'Office des services de garde à l'enfance pour l'intégration des enfants handicapés dans les garderies.

7.9 Les communications

Le Service de la recherche a participé aux travaux du Comité sur l'accès aux services documentaires mis sur pied par l'OPHQ et a assuré un suivi de ses recommandations auprès du ministère des Affaires culturelles, du ministère des Communications, du ministère de l'Éducation, du ministère des Affaires sociales, de la Commission d'accès à l'information et des organismes concernés par les médias substituts. Des critères ont été proposés pour la sélection des titres des publications gouverne-

mentales à être produites sous forme de médias substituts après consultation auprès des organismes de promotion concernés. Des avis à la présidence de l'OPHQ ont été préparés sur différents textes rédigés par les organismes impliqués. De plus, un soutien a été apporté au Centre de documentation de l'OPHQ pour l'élaboration d'un thésaurus consacré aux personnes handicapées. Enfin, le service a préparé un avis sur les mesures les plus adéquates à mettre en place pour faciliter la réception des chèques émis par le gouvernement à l'intention des personnes ayant une déficience visuelle.

7.10 La compensation des coûts reliés à la déficience et aux incapacités

Dans le cadre du comité conjoint Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) — Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) — Régie de l'assurance automobile du Québec (RAAQ), plusieurs réunions portant sur les possibilités d'harmonisation des programmes des trois organismes ont eu lieu pour approfondir les philosophies, la terminologie, les programmes et les pratiques de chacun d'eux. Plusieurs documents ont été préparés pour soutenir le travail de ce comité, ainsi qu'un état de situation sur la Sécurité du revenu et la compensation des coûts reliés à la déficience et aux limitations fonctionnelles pour les personnes handicapées.

7.11 La Décennie des personnes handicapées

L'Organisation des Nations unies ayant décrété que la décennie de 1983 à 1992 serait celle des personnes handicapées, le Service de la recherche a été mandaté pour participer à un groupe de travail et pour soumettre des pistes d'orientation pour l'élaboration et l'implantation d'un plan d'action canadien. Cette tribune a permis de partager avec les représentants des autres provinces l'expérience avant-gardiste du Québec qui a pris les devants avec la préparation de *À part... égale*.

7.12 Les conférences, colloques, etc.

Le Service de la recherche a participé, en tant que modérateur, à une table-ronde sur la micro-informatique et les aides à la communication à l'Institut de réadaptation de Montréal. Il a présenté une conférence sur la problématique de l'intégration au travail des personnes handicapées dans le cadre d'un colloque organisé à Montréal par le Conseil canadien de développement social intitulé *Du travail pour tous*. Il a participé à deux colloques organisés par le Centre François-Charon sur le reclassement professionnel et sur le loisir en institution.

Chapitre 8
Le Centre de documentation

Le Centre de documentation de l'Office des personnes handicapées du Québec répond aux besoins d'information documentaire des membres de l'OPHQ, des personnes handicapées et de toutes les personnes intéressées.

Pour ce faire, il s'est doté de trois services essentiels: le service de choix et d'acquisitions, le service de catalogage et d'analyse documentaire, le service de référence.

8.1 Le service de choix et d'acquisitions

Plus de 388 titres ont été commandés pour un total de 848 documents. À la suite de l'évaluation de la collection de l'Association de la paralysie cérébrale par le Centre de documentation, cet organisme nous a légué une partie de sa bibliothèque (environ 300 documents). Le Centre de documentation reçoit régulièrement la documentation gratuite provenant de diverses sources: de l'OPHQ, de la fonction publique, des organismes de promotion, etc.

Le Centre de documentation possède présentement 130 périodiques et une centaine de cassettes.

8.2 Le service de catalogage et d'analyse documentaire

Quelque 949 documents ont été catalogués et analysés. Il s'agit de 60 ouvrages de références, de 580 livres et de 309 articles.

Voici l'état de la collection au 31 mars 1984: 3 612 documents dont 1 715 articles, 1 516 livres, 81 bibliographies et 300 ouvrages de référence.

8.3 Le service de référence

Plus de 939 documents ont été empruntés par le personnel de l'OPHQ, 158 documents ont été consultés sur place et 36 documents ont été prêtés à l'externe (prêt-entre-bibliothèques et prêt aux membres des organismes de promotion).

2 671 documents ont été diffusés sur demande, à l'extérieur de l'OPHQ alors que 680 documents ont été diffusés à l'intérieur.

Quatre listes d'acquisitions thématiques ont été produites et distribuées à tous les membres de l'OPHQ ainsi qu'à des abonnés habituels.

Le Centre de documentation continue à mettre à jour et à diffuser ses bibliographies. Des recherches bibliographiques sont également effectuées sur demande par le biais des banques de données bibliographiques (C.S.S.T., NARIC à Washington, etc.).

Le Centre de documentation a accueilli 41 usagers internes et 40 visiteurs de l'extérieur. Parmi ces derniers, plusieurs avaient besoin de conseils professionnels pour la mise en place et l'organisation d'un centre de documentation concernant les personnes handicapées.

La documentaliste a participé, à titre de personne-ressource, à une émission télévisée, *Nous sommes encore là*, organisée par l'Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec.

Il a été décidé de publier une bibliographie québécoise sur les personnes handicapées aussi exhaustive que possible. Les actions à entreprendre ont été planifiées et le fichier de base est constamment mis à jour.

8.4 Le thésaurus pour l'accès à l'information concernant les personnes handicapées

Il s'agit de la dernière étape de conceptualisation et d'élaboration du *Thésaurus: Personnes handicapées*. La documentaliste a participé à une quarantaine de réunions de travail dont les réunions de l'équipe, les réunions de vérification interne des termes et de consultation des intervenants provinciaux. En février 1984, l'équipe du thésaurus était prête à procéder à la révision du travail accompli.

La documentaliste a aussi vérifié l'utilité de la banque terminologique de l'Office de la langue française pour la terminologie propre au thésaurus. Une présentation sur le pourquoi du thésaurus a été faite devant la table provinciale sur la terminologie.

8.5 Le Comité d'accès aux services documentaires

La documentaliste a agi comme secrétaire du Comité consultatif spécial sur l'accès aux services documentaires des personnes handicapées. Un rapport a été produit au mois d'août 1983 et accepté par le Conseil d'administration. Plusieurs réunions au niveau interministériel ont eu lieu. Les travaux se poursuivent.

8.6 L'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels

Comme il s'agit de la loi qui concerne l'information documentaire et impose aux organismes de nouvelles obligations dans cette matière, la documentaliste a pris connaissance de ce dossier dans le but de faciliter l'implantation de la Loi 65, Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, à l'OPHQ et a participé au Colloque international par la Commission d'accès à l'information et le Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, à Montréal en novembre 1983.

8.7 Les conseils professionnels

Dans le cadre de son mandat de coordination des services documentaires, la documentaliste a fourni des conseils professionnels à plusieurs associations désirant organiser un centre de documentation pour leur clientèle. Elle a collaboré à l'élaboration d'un bottin de ressources pour personnes handicapées à Drummondville. Elle a également supervisé les stages en documentation de deux étudiantes de l'École de bibliothéconomie (Université de Montréal), dont l'une ayant une déficience auditive. Ces stages ont été effectués pour le compte des associations des personnes handicapées.

8.8 La formation professionnelle

La documentaliste a participé au Colloque sur les sciences de l'information organisé à l'Université de Montréal par l'École de bibliothéconomie en avril 1983. Des chercheurs québécois, canadiens et américains y ont présenté les résultats de leurs recherches les plus récentes dans ce domaine qui évolue rapidement.

Chapitre 9
L'information

Les activités du Service de l'information, toutes orientées vers la promotion des actions de l'OPHQ et des orientations de *À part... égale*, se répartissent en plusieurs secteurs:

— les relations publiques, secteur le plus général et le plus important;

— l'édition et l'audiovisuel, secteur de production des outils et de soutien des relations publiques;

— la diffusion de renseignements, la documentation, les services de soutien technique, regroupés sous le nom de services techniques.

9.1 Les relations publiques

Deux plans de communication ont dominé en 1983-1984: il s'agit du plan d'embauche et de *À part... égale*.

9.1.1 Plan d'embauche

L'annonce officielle du plan d'embauche et de ses modalités de mise en oeuvre a eu lieu à Montréal, le 5 avril 1983, en présence de Denis Lazure, ministre responsable de l'OPHQ, et de la présidente. Le 8 avril 1983 eut lieu un colloque, organisé par le Conseil du patronat du Québec, réunissant 300 gens d'affaires pour discuter sur ce thème. Après une sensibilisation directe des employeurs, par le biais de séminaires réalisés directement par les conseillers aux plans d'embauche, des actions publiques ont été entreprises pour rejoindre les employeurs non encore rejoints.

Un avis officiel a été publié en espace publicitaire dans tous les hebdomadaires du Québec, en octobre. En novembre, décembre et janvier, la présidente en tournée visitait trois villes pour parler du plan d'embauche: Sept-Îles, Chicoutimi et Val-d'Or.

9.1.2 À part...égale

Le 30 janvier, le lancement officiel de *À part... égale*, en présence du premier ministre, René Lévesque, du ministre responsable de l'OPHQ, Denis Lazure, et de la présidente, réunissait environ 200 personnes, représentant les partenaires habituels de l'OPHQ, publics et privés, ainsi que les organismes de promotion.

Des lancements simultanés ou très proches dans le temps ont eu lieu dans tout le Québec: Baie-Comeau, Trois-Rivières, Sherbrooke, Joliette, Saint-Jérôme, Hull, Saint-Joseph-de-Beauce, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Longueuil.

Un prélancement de *À part... égale* avait eu lieu pour les organismes de promotion provinciaux le 28 janvier.

La brochure *À part... égale*, sensibilisation aux orientations de *À part... égale* et incitation à l'achat du document a été très largement diffusée. 40 000 exemplaires ont été distribués entre février et avril. Les personnes inscrites à la liste d'envoi de l'OPHQ et les personnes qui avaient bénéficié d'un plan de services ont reçu les premiers exemplaires et une lettre de remerciements de la présidente. La même lettre a été envoyée aux participants aux tables et aux groupes de travail de 1981, dans la plupart des régions. La brochure a ensuite été distribuée aux participants des divers réseaux, ainsi qu'aux abonnés du bulletin spécial *À part... égale*, grâce à un tirage de 30 000 exemplaires, représentant le double du tirage habituel.

9.1.3 Communications spécifiques

Pendant l'année 1983-1984, 19 communiqués de presse ont été émis et l'OPHQ a participé à 45 émissions de radio ou de télévision à travers le Québec. Ces chiffres englobent également les réalisations dans le cadre du plan d'embauche ou de *À part... égale*, et de nombreuses communications sur des dossiers spécifiques, soit à notre initiative, soit en réaction à des événements précis. Il faut le souligner, car cette production est de beaucoup supérieure aux années précédentes grâce à une meilleure organisation du Service de l'information.

Journée mondiale des Communications — 17 mai: en collaboration avec l'AQEPA, communiqué.

Vivre comme tout le monde — ciné-conférences — 9 mai: conférence de presse donnée par le ministre responsable et la présidente pour annoncer ce festival de films de sensibilisation à Montréal et à Québec, festival organisé par l'OPHQ en collaboration avec le ministère des Communications du Québec.

Terre des Hommes — Inauguration du pavillon du Québec — 21 juin: participation de l'OPHQ à la conférence de presse, due à la présence du kiosque de l'OPHQ.

Affaire Déry — août: en accord avec l'Association québécoise pour la déficience mentale, l'OPHQ dénonce, dans un communiqué, les généralisations hâtives et l'inflation verbale des médias et appuie l'AQDM dans sa démarche de plainte au Conseil de presse du Québec.

Émission à la Radio communautaire C.I.B.L. — 13 septembre: première de 13 émissions sur les ressources pour les personnes handicapées. Cette émission porte sur l'OPHQ, qui a d'ailleurs joué un rôle conseil pour la programmation de cette série.

Entrevue à CBF — Présent — septembre: entrevue sur l'accessibilité.

Inauguration du CTA Chaîne de travail d'Alma — 16 septembre: en présence de la présidente. Conférence de presse et entrevues.

Inauguration du CTA Centre de récupération du comté de Maskinongé — 8 novembre: en présence de la présidente, conférence de presse.

Décision de la CAS sur les décodeurs — décembre: les médias sollicitent des réactions et des entrevues.

Position de l'OPHQ sur le contrôle de la fertilité des personnes ayant une déficience intellectuelle — 14 décembre: communiqué de presse et entrevues à la radio.

Présentation du mémoire sur le projet de loi 40 — 2 février: communiqué de presse.

9.1.4 Soutien aux organismes de promotion

Aide technique et transmission aux médias d'une dizaine de communiqués pour des organismes comme l'Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de l'Île-de-Montréal, l'AQEPA, Auto-Psy, RUTA, Le Goéland, l'Association générale des insuffisants respiratoires, l'Association des ergothérapeutes, le Service bénévole d'Anjou, l'Association multi-ethnique, l'Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels, l'Association de paralysie cérébrale du Québec, l'Association québécoise pour l'autisme.

9.1.5 Soutien aux centres de travail adapté

Organisation en juin d'une clinique de marketing pour l'AQEA qui regroupait 25 CTA.

9.1.6 Publicité

Environ 120 placements publicitaires ont été effectués, dont une centaine pour l'avis officiel du plan d'embauche. 20 publicités portant sur l'OPHQ et son rôle ont été publiés dans des médias spécialisés, des programmes ou des bottins de ressources. Le total des placements est évalué à 30 000 $.

9.1.7 Congrès, colloques et expositions

Par manque de ressources et de personnel technique, il n'a pas été possible de participer à un grand nombre de congrès ou d'expositions. C'est pourquoi, à la fin de l'année 1983-1984, un kiosque portatif était en cours de réalisation. Néanmoins, l'OPHQ était présent dans plusieurs manifestations de ce genre.

Terre des Hommes

Tout l'été 1983, l'OPHQ a assuré la tenue d'un kiosque, loué pour l'occasion, à Terre des Hommes, dans le cadre de l'Année mondiale des communications. Le kiosque offrait des informations sur différents moyens de communication adaptés: contrôle d'environnement, Visuor, Bliss, magnétophone à vitesse variable, prothèses et orthèses (sur document audiovisuel). Les nombreux visiteurs ont pu obtenir des informations sur l'OPHQ et les organismes associés à ce kiosque: RUTA, Centre Lethbridge, Association de la paralysie cérébrale, Association québécoise de la déficience mentale, Institut national canadien pour les aveugles, Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs, Association des sourds de Montréal.

Expositions de sensibilisation à la déficience auditive — Centre MacKay — 27 janvier — AQEPA — 24, 25 février: le Service de l'information a été assisté du Service à la clientèle pour répondre aux demandes d'information des visiteurs, notamment sur les aides techniques, janvier-février.

Université du Québec à Montréal: pendant deux jours, présentation de documents audiovisuels sur l'intégration sociale des personnes handicapées, septembre 1983.

9.1.8 Conférences

Des personnes-ressources provenant de différents services de l'OPHQ ont donné un total de 39 conférences. Le Service de l'information assure la coordination et le soutien technique des conférenciers. Des textes de conférence ont commencé à être rédigés et ils sont à la disposition des personnes-ressources.

Les sujets traités lors de ces conférences sont:

— l'OPHQ et la loi;

— le plan de services;

— le plan d'embauche;

— *À part... égale* et la perspective d'ensemble;
— les centres de travail adapté;
— l'accessibilité;
— l'intégration scolaire;
— l'intégration des personnes ayant une déficience intellectuelle;
— le loisir.

Le thème de *À part... égale* a suscité un vif intérêt. La priorité a été mise sur les présentations de *À part... égale* et des dossiers complets, pour soutenir ces présentations, ont commencé à être élaborés.

Au total, 38 conférences ont été données et elles ont atteint 1 918 personnes.

9.2 L'édition

Un certain nombre de documents ont été produits sous des formes variées pour soutenir les activités de relations publiques.

9.2.1 Plan d'embauche

— *S'engager à favoriser l'emploi des personnes handicapées — guide de sensibilisation*
— Formulaire et guide

9.2.2 À part... égale

L'édition du document de 350 pages a été complétée par une équipe de trois personnes à temps partiel, avec la collaboration de la Direction générale des publications gouvernementales pour l'impression entre avril et décembre 1984.

Les documents d'accompagnement ont été publiés peu après. Ce sont:

— la brochure de sensibilisation: 40 000 exemplaires;
— le numéro spécial du bulletin: 30 000 exemplaires;
— l'affiche: 5 000 exemplaires.

Édité à 3 000 exemplaires, le document *À part... égale* a été réédité au cours de mars pour 1 000 exemplaires supplémentaires.

9.2.3 Autres documents

L'édition de *À part... égale* a causé un ralentissement des autres productions. Citons quand même:

— *Le contrôle de la fertilité des personnes ayant une déficience intellectuelle:* révision et édition en reprographie;
— *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* — texte à jour en reprographie;
— *Le répertoire des documents audiovisuels 2e édition:* reprographie;
— *Le rapport d'activités 1980-1982*;
— *Le bulletin OPHQ:* trois bulletins seulement ont pu être édités au cours de 1982-1983.

Par contre, un bulletin interne régulier, *Info-Express*, a été rédigé chaque mois et distribué au personnel de l'OPHQ. Il est dactylographié et photocopié.

9.3 L'audiovisuel

9.3.1 Production de documents audiovisuels

— *Au sommaire, le plan d'embauche:* ce diaporama a été conçu pour aider les employeurs à comprendre le plan d'embauche. Il a été produit par la Direction de la production en régie du ministère des Communications. Il a été utilisé dans les séminaires et rencontres avec les employeurs par les conseillers au plan d'embauche.
— *La Grande Sortie:* ce document, officiellement lancé au début de l'année 1984-1985, appartient pourtant à l'année 1983-1984, puisque sa production s'est échelonnée pendant neuf mois de cette année-là. D'abord un montage des enregistrements vidéo de la Conférence socio-économique, le synopsis s'est enrichi d'une analyse historique du domaine des personnes handicapées, analyse portant sur les dernières années et qui voulait rendre justice à la fois au mouvement social des personnes handicapées, aux partenaires sociaux et au gouvernement. *La Grande Sortie* se termine avec la parution de *À part... égale* et constitue de ce fait même, une excellente introduction aux grandes orientations de ce document.

La production de ce document a occupé une professionnelle à mi-temps pendant une dizaine de mois. Un comité de contenu a approuvé les différentes phases de la production. *La Grande Sortie* est adapté aux personnes ayant une déficience auditive ou visuelle; il est sous-titré et le générique est sonorisé.

9.3.2 Acquisition de documents

L'OPHQ a fait l'acquisition de trois documents audiovisuels. Ils avaient été réalisés par des organismes grâce à des subventions de l'OPHQ. Ce sont: *Comme tout le monde*, *On sort ensemble* et *Des enfants comme les autres*.

— *Comme tout le monde:* vidéo réalisé par l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui nous fait vivre l'intégration, grâce à un plan d'intervention individualisé, d'une personne ayant une déficience intellectuelle.

— *On sort ensemble:* vidéo réalisé par l'Association régionale de loisir de l'Île-de-Montréal pour les personnes handicapées. Il montre les obstacles qu'ont à surmonter les personnes handicapées pour participer aux loisirs.

— *Des enfants comme les autres:* ce diaporama, produit par la Corporation Les Deux-Rives, porte sur le respect des enfants qui ont une déficience intellectuelle. La participation d'Yvon Deschamps lui donne beaucoup de poids.

9.3.3 Visionnement de documents audiovisuels

Plusieurs organismes nous ont invités à visionner des documents audiovisuels dont:

— *Un outil à mettre en commun*, de la CTCUM;

— *Jocelyne un cas comme un autre pourtant*, CSS de Chicoutimi;

— un film sur la dystrophie musculaire;

— une production du MEQ pour personnes ayant une déficience de la parole;

— *Fais-le dans l'amitié*;

— *Aller au point.*

9.4 Les services techniques

9.4.1 Prêt des documents audiovisuels

Les films et vidéos sont diffusés par le ministère des Communications, mais l'OPHQ doit diffuser les diaporamas. Pendant l'année, il y a eu 90 prêts de diaporamas.

9.4.2 Envois de documentation

Au total, le Service de l'information a reçu 1 580 demandes de documentation: chacun de ces envois regroupait des documents divers sur l'OPHQ ou produits par lui, par exemple les dossiers de l'Année internationale des personnes handicapées.

9.4.3 Demandes de vignette autocollante portant le symbole d'accessibilité

Il y a eu 1 236 demandes de vignette, et ce grâce au formulaire diffusé à cet effet. Le service a refusé les demandes de 46 personnes; la plupart de ces personnes ne répondaient pas à la définition d'une personne handicapée.

9.4.4 Transfert des documents imprimés en média substitut

Grâce à un décret nous autorisant, une année encore, par dérogation, à passer un contrat avec La Magnétothèque, tous nos documents publics ont été enregistrés sur cassette, y compris *À part... égale*, dont la version sonore était disponible au lancement.

En ce qui concerne le braille, l'absence de demandes fait que seul le dépliant sur le plan de services est transcrit en braille. Un contrat a été spécialement octroyé pour la transcription en braille de *À part... égale*. Mais les délais qu'exige ce type de transcription n'ont permis la parution que des premiers chapitres pour avril.

9.4.5 Liste des abonnés du bulletin

La liste des abonnés du bulletin a augmenté jusqu'à environ 8 000 noms. Elle comprend aussi les personnes handicapées qui ont un plan de services, les organismes de promotion et les CTA. La majeure partie de cette liste est informatisée par une firme privée et les mises à jour sont faites tous les deux mois. Le personnel de soutien consacre beaucoup de temps à cette tâche.

9.5 L'organisation du service

Avec trois agents d'information et grâce à l'expérience acquise, le Service de l'information a pu renforcer son organisation en 1983-1984. Cependant la publication de la politique d'ensemble *À part... égale* a monopolisé une grande partie de ces ressources.

C'est grâce au personnel occasionnel et au concours d'une technicienne en information du ministère des Communications qu'ont pu être menées à bien des opérations comme le lancement de *À part... égale*, la diffusion de la brochure et du bulletin spécial et la réalisation du vidéo *La Grande Sortie*.